



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (FFF)
Caribbean Football Union (CFU)
Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)



PROCES VERBAL RÉUNION BUREAU DU CONSEIL DE LIGUE

Saison 2020/2021
Réunion du 27 mai 2021

Membres présents :

PRÉNOMS - NOMS	FONCTIONS	Présent	Absent	Excusé
Samuel PÉREAU	Président	■		
Georges DUQUESNAY	1 ^{er} Vice Président	■		
Marcel PUJAR	2 ^{ème} Vice Président	■		
Maurice VICTOIRE	3 ^{ème} Vice Président	■		
Raymond ALGER	4 ^{ème} Vice Président	■		
Jean-Claude VARRU	Secrétaire Général	■		
Nicaise LAURENT	Secrétaire Général adjoint	■		
Alex ULLINDAH	Trésorier Général	■		
Maguy NATTES-CRATTER	Trésorier Général Adjoint	■		

Assistent à la réunion :

NOMS – PRÉNOMS	FONCTIONS
Dominique DANGLADES	Directeur Administratif et Financier
Yannick DESMONTILS	Cordonnateur Direction Technique Régionale
Mario BOCALY	Sélectionneur Matinino
Axel GOLD-DAG	Prestataire communication de la LFM

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la réunion à 18h30, remercie les membres présents et déclare que le Conseil de Ligue (CDL), réuni en visioconférence, peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du Jour

A. Assemblée Générale du 2 juin 2021

1. Validation des projets de résolution
 - a. Vacance de poste au sein du Conseil de Ligue – Résolution 1 (R1)
 - b. Modalités de liquidations des compétitions 2021/2021-(R2)
 - c. Ajournement du point relatif à la résolution sur modalités de liquidation des championnats en cas de force majeures lors de la saison 2022/2023 –(R3)
 - d. Protocole de sureté des compétitions – (R4)
 - e. Charte de l'arbitrage – (R5)
 - f. Charte de l'arbitre Elite Régionale – (R6)
 - g. Conférence des Présidents de clubs – (R7)

Le Conseil de ligue valide les projets de résolutions qui seront soumis à l'approbation des présidents de clubs lors de l'assemblée générale ordinaire des présidents de clubs.

2. Point sur organisation de l'AGO

Le secrétaire général fait le point sur l'organisation de l'assemblée générale

B. Commission

1. Dossier disciplinaire soumis à instruction

Le Conseil de Ligue, décide que tous les dossiers disciplinaires non traités dans les délais réglementaires compte tenu de la crise sanitaire feront l'objet d'un traitement par la Commission d'Appel conformément aux règlements généraux de la FFF.

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (**FFF**)
Caribbean Football Union (**CFU**)
Confederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (**CONCACAF**)



C. Compétitions de fin de saison

1. 6 Majo

a. Validation de la compétition et de son règlement

Le Conseil de Ligue suite à l'arrêt des compétitions valide l'organisation d'une compétition avec les trois premières équipes de chaque poule de régionale 1 de la pratique à 11 senior hommes intitulée « 6 Majo ». Le Conseil de Ligue valide le règlement de la compétition comme indiqué ci-dessous :

Règlement

- Le 1^{er}, le 2nd et le 3^{ème} de chaque poule de la phase 1 de R1 sont qualifiés pour cette compétition.
- Chaque équipe de la poule A rencontrera les équipes de la poule B sur terrain neutre soit 3 matches par équipes
- Un bonus sera attribué aux équipes en fonction de leur classement dans la phase de poule.
 - Equipes classées à la 1^{ère} place : 2 points
 - Equipes classées à la 2^{ème} place : 1 point
 - Equipes classées à la 3^{ème} place : 0 points
- Le classement est effectué par addition de points
 - Victoire : 4 points
 - Nul : 2 points
 - Défaite : 1 point
 - Perdu par forfait ou pénalité : 0 point
- En cas d'égalité au score à l'issue de la rencontre, il sera procédé à une séance de tirs aux buts. Celle-ci sera prise en compte en cas d'égalité au classement.
- En cas d'égalité de points, les critères suivants seront appliqués dans l'ordre pour départager les équipes concernées :
 - Goal average particulier ; en cas d'égalité persistante,
 - Goal average général ; en cas d'égalité persistante,
 - Nombre de buts marqués ; en cas d'égalité persistante,
 - Nombre de points obtenus lors de la phase de poule ; en cas d'égalité persistante,
 - Goal average général obtenu lors de la phase de poule ; en cas d'égalité persistante,
 - Nombre de buts marqués ; en cas d'égalité persistante,
- L'équipe classée à la 1^{ère} place représentera la Martinique à la Coupe des Clubs Champions de la Caraïbe
- Le 1^{er}, le 2nd, le 3^{ème} et le 4^{ème} seront qualifiés pour la Coupe VYV édition 2022

b. Validation des tarifs

Le conseil de Ligue valide le tarif unique de 8 € en tribune et 5 € pour les licenciés.

D. Finances et Ressources Humaines

1. Recrutement comptable

Le jury de recrutement se réunira le vendredi 4 juin 2021.

E. Gold Cup 2021 Matinino

1. Désignation du chef de délégation

Le Conseil de Ligue valide la nomination de Maguy NATTES en qualité chef de délégation. Un chef de délégation adjoint sera nommé ultérieurement.

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (**FFF**)
Caribbean Football Union (**CFU**)
Confederación Norte, Centro Americana y del Caribe de Fútbol (**CONCACAF**)



2. Organisation match amical contre la guadeloupe

Le conseil de Ligue valide l'organisation d'un match amical contre l'équipe de Guadeloupe le mercredi 23 juin à 20h00 au stade Pierre Alier de Fort de France.

3. Date de la réunion avec les employeurs

Le Conseil de Ligue valide l'organisation d'une réunion avec l'ensemble des employeurs des joueurs qui seront retenus.

4. Validation d'ajout d'un journaliste comme 32^{ème} membre de la délégation avec prise en charge partielle de sa participation

Le Conseil de Ligue valide la prise en charge d'un 32^{ème} membre au sein de la délégation en qualité de journaliste avec prise en charge partielle.

F. Questions diverses

1. Insert Foot

Le Vice Président Raymond ALGER fait le point sur le second semestre de formation des stagiaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00

Le président

Samuel PEREAU

Le secrétaire général

Jean Claude VARRU

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 – 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général